

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N° 12-04-15

Objet : Financement d'actions dans le cadre du Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations.

Rapporteur : Mme MERTZ, Conseiller Municipal

Novembre de l'Egalité 2011 a été un point fort de l'engagement de la Ville et de ses partenaires, en démontrant, si besoin est, que la question de la prévention des discriminations est l'affaire de toutes et de tous, et qu'il est important qu'associations et institutions soient aux côtés de la Ville dans ce programme.

Nous entrons aujourd'hui dans la quatrième année du Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations (PPLCD), symbole de l'engagement de la Ville de Metz de lutter, au côté de l'Etat, contre toutes les formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement.

Les services de la Ville seront de nouveau mobilisés pour démultiplier les actions en interne et en direction du public.

Afin de permettre aux associations de disposer de moyens d'accueillir les victimes de discriminations, de sensibiliser le public et notamment les collégiens et lycéens, il est proposé d'apporter un soutien financier à plusieurs projets.

Des projets spécifiques, plus ponctuels développés pour Novembre de l'Egalité 2012 feront l'objet de financements complémentaires et d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 7 600 €.

Couleurs Gaies : Campagne de lutte contre l'homophobie

Il s'agit de lancer une campagne d'interpellation des populations concernées pour les inciter à signaler les agressions dont elles pourraient être victimes et les informer du dispositif de soutien mis en place par l'association (cellule d'écoute et d'orientation juridique). Deux jeunes bénévoles en service civique assurent les permanences dans le local de Couleurs Gaies. Différentes manifestations sont également prévues : rencontre-débat, journée internationale de lutte contre l'homophobie, 10^{ème} édition de la Marche des fiertés LGBT de Lorraine.

Coût total : 6 050 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 600 €**

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples : prévention contre le racisme, éducation à la citoyenneté

Des animations-débats (citoyenneté, discriminations, causes du racisme) sont organisées en milieu scolaire, à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), dans les médiathèques. Des fonds documentaires, d'expositions, de supports cinématographiques sont également mis à la disposition de toute personne sollicitant une intervention du MRAP.

Par ailleurs, une permanence d'accueil et de conseils pour les personnes victimes de discriminations ou sollicitant une aide juridique est mise en place.

Coût total : 3 300 €

Subvention de la Ville de Metz : **1 000 €**

SOS Racisme : Fonctionnement des pôles Jeunesse et Communication

Les militants de l'association interviennent dans les écoles primaires, les collèges et lycées de toute la région et principalement en Moselle et Meurthe et Moselle. Des échanges avec les élèves ont lieu autour des valeurs du vivre-ensemble, de l'importance de la tolérance et de la diversité pour lutter contre le racisme et contre toutes les formes d'inégalité. En partenariat avec le CMSEA, un projet pédagogique de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie a débuté depuis l'automne 2011, sur le quartier de Metz-Sablon. Il s'agira de créer des courts métrages d'animation réalisés par des adolescents.

La communication doit rester au service de la lisibilité de l'association : il est primordial d'organiser des sessions de diffusion régulièrement pour assurer un bon développement de l'association. Pétitions, happenings, sessions de diffusion de tracts, sorties médiatiques, demandes de bénévolat sur Internet en sont les principaux outils.

Coût total : 22 004 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 000 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU le Budget Primitif,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre du Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'approuver et de participer pour une dépense de 7 600 € au financement des actions suivantes :

COULEURS GAIES

Campagne de lutte contre l'homophobie 2 600 €

MRAP

Prévention contre le racisme, éducation à la citoyenneté 1 000 €

SOS RACISME

Prévention contre le racisme, éducation à la citoyenneté 4 000 €

D'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes,

De solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjointe Déléguée :

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34

Absents : 21

Dont excusés : 20

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ